

COMMUNE DE VECKRING

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2021

Date de la convocation : 23 JUIN 2021

Sous la présidence de Monsieur JOST Pascal Maire,

Etaient présents : Mrs FOUSSE Pascal — FRANTZ Stéphane — KUNEGEL Alain — RIPPINGER Willy — BAUMGARTH Ludovic —
Mmes— WOJCIECHOWSKI Véronique – CHRISTOPHE Laure – DOERPER Alexandra

Etaient absents : Mrs - LAMBERT Lionel –FOUSSE Kévin –
BUCHHOLZER Dominique – EDESSA Laurent – MAKHLOUFI Rachid
Mme FRANZETTI Camille excusés

A été désigné secrétaire de séance : Mr FRANTZ Stéphane

ORDRE DU JOUR

**N°1 – REVERSEMENT DE LA TAXE COMMUNALE SUR LA
CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE POUR LA PERIODE
2021/2027**

N°2 – DIVERS

Monsieur le Maire propose de rajouter un point à l'ordre du jour, et demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer

Point N°3 – DEMANDE ACHAT DE PARCELLES COMMUNALES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la demande de Monsieur le Maire.

N°1 – REVERSEMENT DE LA TAXE COMMUNALE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE POUR LA PERIODE 2021/2027

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Syndicat Intercommunal de Suivi de la Concession de Distribution Publique d'Électricité (SISCODIPE) perçoit la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) en lieu et place des communes dont la population est inférieure à 2000 habitants conformément à l'article L5212-24 du code général des collectivités locales (CGCT), modifié par l'article 54 de la loi de finances 2021 du 29 décembre 2020.

Par délibération en date du 29 juin 2021, le SISCODIPE a décidé de reverser aux communes situées dans son périmètre et dont la population est inférieure à 2000 habitants, 95 % du produit de la TCCFE collecté sur le territoire communal et ce, jusqu'en 2027 inclus.

Conformément aux dispositions de l'article L.5212-24 susvisé permettant le reversement par un syndicat intercommunal à une commune membre, d'une fraction de la taxe perçue sur son territoire, ce reversement doit préalablement faire l'objet de délibérations concordantes du syndicat et de la commune.

COMMUNE DE VECKRING

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2021

Vu la délibération du SISCODIPE du 29 juin 2021, fixant le principe de reversement de la TCCFE jusque 2027 inclus et la fraction de la taxe reversée aux communes du produit réellement collecté sur son territoire,

Monsieur le Maire propose de délibérer dans des termes concordants afin d'obtenir du SISCODIPE un reversement de la TCCFE à hauteur de 95 % du montant de la taxe perçue sur le territoire de la commune,

Le Conseil Municipal, après cet exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le reversement, de 95 % de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité perçue par le SISCODIPE sur le territoire de la commune, pour la période courant de l'année 2022 à 2026 et selon les modalités de versement arrêtées par le comité du SISCODIPE ;

PRECISE que, conformément à l'article L5212-24 du CGCT, cette délibération sera transmise au comptable public au plus tard le 15 juillet 2021.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles à cette affaire.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de STRASBOURG dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage.

N°2 – DIVERS

N°3 – DEMANDE ACHAT DE PARCELLES COMMUNALES

Le Maire donne lecture aux Elus de la lettre de Monsieur KUJAWA Julien domicilié 9, rue de la Chapelle à HELLING, sollicitant l'achat de deux parcelles communales sises section 25 n° 213 et 241.

Après débats, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE de vendre les parcelles communales :

- Section 25 n° 213 d'une contenance de 3.12 ares
- Section 25 n° 241 d'une contenance de 0.56 are

FIXE le prix de 27 000 € TTC pour la totalité de la surface soit 3,68 ares.

DIT que les frais d'enregistrement et tous frais afférents à cette transaction seront à la charge de Mr KUJAWA.

AUTORISE Monsieur le Maire à rédiger les actes administratifs pour la signature desquels Monsieur Alain KUNEGEL Alain 1er Adjoint, a été désigné le représentant de la Commune de VECKRING.